

MAIRIE

de

VALFLEURY

1 place de la Mairie
42320 Valfleury

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALFLEURY

SEANCE DU 21 JANVIER 2026

04 77 20 77 01
mairie-de-valfleury@wanadoo.fr
www.valfleury.fr

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-six , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 14/1/26 , se sont réunis en mairie de Valfleury, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.
Etaient présents : Denis LAURENT, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Hervé JOLY, Gilbert BONJOUR, Jeanine BAYARD, Marc BONJOUR, Yvan DURIEUX, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT

Excusés : Laurent BLAISE

Soit dix membres présents sur onze en exercice.

Secrétaire de séance : Gilbert BONJOUR

BUDGET COMMUNAL 2026 OUVERTURE DE CREDITS

Mr le Maire explique à l'assemblée que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012, permet au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget, afin de pouvoir régler des factures, dans la limite du ¼ des crédits de l'année précédente.

Dans l'attente du vote du budget communal 2026 il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour un total de 40 410 € aux chapitres suivants :

- chapitre 16	3 000 €
- chapitre 20	200 €
- chapitre 21	30 210 €
- chapitre 23	7 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ouvrir les crédits ci-dessus décrits

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire explique qu'il convient d'apporter des précisions au règlement d'utilisation de la salle polyvalente concernant son utilisation par les associations les vendredis soirs.

Le Conseil avait décidé précédemment d'interdire la location de la salle par les associations les vendredis soirs pour deux raisons :

- cela pose des problèmes pour réaliser le ménage le samedi matin
- le fait que les locataires du week end n'aient pas accès à la salle le vendredi soir peut empêcher les locations et créer un manque à gagner pour la commune.

Il s'avère que certaines associations ont cependant besoin d'occuper la salle les vendredis soirs pour y organiser certaines activités et il serait dommage, pour la dynamique que cela crée dans le village, que cela ne soit pas possible.

Il est donc proposé d'apporter les précisions suivantes dans le règlement :

- la location du vendredi soir par chaque association sera possible 5 fois par année civile
- seules les associations de Valfleury y auront accès
- le tarif sera de 50 € (sans possibilité de gratuité une fois par an comme les locations classiques)
- la salle devra être rendue propre ; le ménage devra être fait par l'association (y compris le lavage manuel du sol) à la fin de la manifestation. En cas de ménage mal fait, l'association ne pourra plus bénéficier de ce service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier le règlement de la salle polyvalente, en y incluant les précisions ci-dessus décrites
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

DEMANDE DE DSIL SECURISATION DU MUR SITUÉ ROUTE DE LA GACHET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de sécurisation du mur situé entre les numéros 204 et 254 de la route de la Gachet sont prévus.

Ces travaux comprendront une installation de chantier, une étude d'exécution, la réalisation d'une paroi cloutée et des essais de contrôle.

Le coût de l'opération s'élève à 42 308 € HT.

Il est proposé de demander une subvention à l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour aider la commune à réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les travaux ci-dessus décrits
- Demande une subvention à l'Etat au titre de la DSIL la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Points abordés lors du conseil municipal du 21 décembre 2026

Ne donnant pas lieu à délibération

- **La commune va peut-être accueillir un spectacle** dans le cadre du Festival des 7 Collines organisé par St Etienne Métropole. Il aura lieu le 4 ou le 5 juillet 2026, sur la partie centrale de la place de la mairie. La nature du spectacle n'est pas encore connue à ce jour, mais il sera gratuit pour les spectateurs et également pour la commune qui devra seulement fournir du matériel : bancs, barrières, etc. Une buvette pourra être tenue par les associations de Valfleury, tandis que le Terra Nova pourra proposer des repas

- **Revenus des taxes locales.** En 2025, la commune a perçu :

- Taxe d'habitation (sur résidences secondaires)	1 779 €
- Taxe foncière	215 855 €
- Taxe foncier non bâti	14 223 €
- Reversement suite suppression TH	39 992 €

- **Accidentalité routière** : dans la Loire, en 2024, il y a eu 449 accidents dont 35 personnes tuées. Les principales causes d'accidents sont la vitesse, la distraction, le refus de priorité et l'alcool. Dans les accidents mortels, on constate que l'alcool, la vitesse et l'usage de stupéfiants représentent 75 % des causes et cela est davantage marqué dans la tranche d'âge 18-24 ans. Pour les personnes de + de 65 ans, il faut noter dans les causes d'accident les refus de priorité et les malaises

- **Suite à la procédure de biens sans maîtres**, la commune a acquis, entre autres biens, la maison appartenant naguère à Mlle Huguette Bon, située rue de l'Eglise. Il convient maintenant que la commune règle les arriérés de Taxe foncière depuis 2018 soit 1 787 €

ECOLE – ENFANCE

- **Le spectacle de fin d'année** était une véritable réussite. Le public, très nombreux, a apprécié la qualité du spectacle

- **La fréquentation de la cantine** est en très forte hausse. Certains jours, on peut compter jusqu'à 46 élèves

- **La commune va participer à une réunion** en Préfecture sur l'observatoire des dynamiques pour les écoles rurales

VOIRIE

- **Les déchets des voies et espaces publics** pourront désormais être amenés en déchèterie par les services techniques, sans limitation du nombre de passages

- **La réparation du camion communal** arrive à sa fin. Le devis initial de 10 537 € HT a évolué jusqu'à 12 348 € HT en raison du remplacement de l'embrayage et de la pompe à injection qui n'étaient pas prévu au départ. Un geste commercial sur la location du camion de remplacement a été demandé au garagiste. Les pneus devront également être changés ; des devis sont en cours.

- **Perturbations de circulation :**

- Enedis va procéder à une opération d'élargissement entre le 26/1/26 et le 6/2/26, au Terrier, sur la route de l'Hôpital et sur celle de St Romain.

- Le branchement électrique de l'antenne de téléphonie mobile du Rey va être réalisé entre le 18 février et le 18 avril 2026. Des perturbations sont à prévoir sur la RM6 et le chemin de Mazenod

- **En raison des fortes chutes de neige** les employés ont effectué beaucoup de travail de déneigement et il a été nécessaire de racheter du sel et du carburant pour le tracteur

- **Les travaux de voirie 2026** actuellement à l'étude par SEM se situent :

- Impasse du Mont Blanc	21 659 € TTC
- Chemin de la Rivière à la Sibertière	25 242 € TTC
- Chemin entre le Vernay et la Sibertière	12 412 € TTC
- Grand Chemin , sortie de la Sibertière	17 521 € TTC.

En fonction de l'enveloppe financière disponible, certains chantiers ne seront peut-être pas réalisés.

- **Des devis** sont demandés pour modifier certains éléments sur le tracteur : le rétroviseur et le régulateur de pression pour le relevage de l'épareuse.

COMMUNICATION – CULTURE

- **La médiathèque** de Valfleury va être visitée en septembre par des communes souhaitant aménager la leur. Elle est classée comme « modèle » par la médiathèque départementale

DIVERS

- **Population INSEE** de référence 2026 :

- population municipale	739
- population comptée à part	7
- population totale	746

Le nombre d'habitants ne cesse de croître ces dernières années. Valfleury se situe au 4^{ème} rang dans le classement des communes ayant gagné des habitants.

- **La Banque des Collectivités**, qui analyse les résultats financiers des collectivités, a attribué la note de 2.46 à la commune de Valfleury pour l'année 2023, ce qui est le signe d'une très bonne gestion. Pour l'année 2024 ce chiffre passe à 4.12 ; ce résultat moins satisfaisant s'explique par le gros emprunt de 350 000 € réalisé pour la rénovation de la salle polyvalente. Mais comme il a été remboursé à court terme, on peut penser que la note de 2025 sera meilleure

- **Les Sapeurs Pompiers** de St Christo en Jarez sont intervenus 29 fois à Valfleury en 2025 (contre 14 fois en 2024) ; principalement pour des accidents, des départs d'incendie et des aides à la personne

- **La cotisation communale au SDIS** (service départemental d'incendie et de secours) évolue :

2025	16 694 €	23.89 €/habitant
2026	18 411 €	25.43 €/habitant

- **La rémunération du commissaire enquêteur** relative à l'enquête publique pour la modification des limites territoriales s'élève à 1 972.23 €

- **Suite à un appel d'offres organisé par le SIEL** (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire), le marché de maintenance de l'éclairage public a été attribué à la Société Sobeca, en remplacement de la Société SERP

- **Le SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale) Loire Sud a été adopté ; il servira de base légale au futur PLUI

- **Le PLUI** devait être arrêté en conseil métropolitain le 17/12/25 mais l'élection du nouveau bureau de St Etienne Métropole l'a empêché. Mr le Maire a cependant transmis une dizaine de points à modifier concernant le projet sur Valfleury.

- **L'école** remercie le Conseil pour la subvention relative au voyage scolaire. Les associations Familles Rurales Jarez en Lyonnais, l'ADMR et ELA adressent également leurs remerciements

- **Afin de permettre la nidification du busard cendré sur la commune de Valfleury, la LPO** (ligue de protection des oiseaux) va faire certains aménagements chez un propriétaire privé

- **Le Département** reconduit pour 3 ans la mise à disposition gratuite d'un boîtier DETOXIO visant à renforcer la cybersécurité

- **Plan de Mobilité de St Etienne Métropole** : la commission d'enquête a établi son rapport. L'enquête publique a permis de mettre en lumière les questions du public notamment sur la gratuité des transports, les craintes par rapport aux ZFE, les problématiques liées au monde rural, la sécurité des pistes cyclables, etc. Les PPA (Personnes Publiques Associées) ont également rendu leurs avis. Le rapport présente des réserves sur les modalités financières du projet, la gouvernance, le pilotage et les moyens humains ainsi que sur le dispositif de suivi. La commission émet également des recommandations sur la finalisation du plan piéton, la structuration du réseau cyclable, le développement du covoiturage, l'élaboration d'un schéma de stationnement, le volet logistique urbaine et l'information du public.

Le PDM sera adopté par SEM le 28/1/26 et les actions devraient s'étaler jusqu'en 2035

- **Le SIEMLY** (Syndicat des Eaux) s'est doté d'un site internet dans lequel chaque utilisateur peut consulter des données sur sa commune (qualité de l'eau, etc)

- **Le 7/3/26** à partir de 8h30 aura lieu l'opération de nettoyage de la nature « J'aime la Loire propre » ; un partenariat entre la commune, l'ACCA et MJ&Co et un soutien logistique de la Fédération de chasse de la Loire

- **La distribution des sacs** noirs et jaunes par SEM aura lieu entre le 9 et le 13 février 2026